

MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT

LES FORMATIONS DE BASE EN MILIEU RURAL
"DES EXPERIENCES LOCALES AUX POLITIQUES NATIONALES"
L'exemple du TCHAD

Mission du 25 Octobre au 13 Novembre 1990

Marie-France LANGE
ORSTOM

Document de travail
Décembre 1990

Edition N° 91.026

BDPA-SCETAGRI
Affaire n° 27.404

Les opinions émises dans ce document
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	2
LES EXPERIENCES LOCALES	9
INTRODUCTION	9
I - LES STRUCTURES DISPENSANT DES FORMATIONS DE BASE	14
1) - La radio régionale de Moundou	15
2) - Les associations ou ONG	20
2.1. L'INADES - Tchad	21
2.2. Le BELACD	22
3) - L'ONDR	26
4) - Les Marchés autogérés	29
5) - Les CFPA	33
II - LA FORMATION DES FEMMES	39
1) - L'ONDR	40
2) - Les ONG	40
3) - Le Centre de promotion féminine	41
4) - Les CFPA	42
III - LA FORMATION DES JEUNES RURAUX	44
CONCLUSION : LES POLITIQUES NATIONALES	49
I - LES PRINCIPAUX INTERVENANTS	49
II - FORMATION ET PROMOTION DU MONDE RURAL	56
A N N E X E S	58

INTRODUCTION GENERALE

L'étude des expériences et des politiques de formation au Tchad est particulièrement instructive du fait de la situation spécifique de ce pays qui vient de connaître huit années de guerre destructives. La remise en marche effective de l'appareil d'Etat, à partir de 1987, a nécessité des choix explicites, une politique clairement définie et, parallèlement, les expériences à la base se sont multipliées, du fait de l'importante demande en éducation qui s'exprime aujourd'hui.

La situation éducative du pays

Pays à faible tradition scolaire depuis la colonisation française, le Tchad n'a pas eu le temps, lors de la première décennie de l'Indépendance, ni d'élaborer une politique d'éducation spécifique, ni de mettre en place des réformes scolaires visant à transformer l'appareil éducatif national. La seconde décennie (1970-1980) ne fut pas marquée par "l'explosion scolaire", souvent mal contrôlée dans la plupart des pays africains. Au contraire, le développement du système scolaire s'est trouvé en grande partie stoppé, les infrastructures (écoles primaires, collèges, lycées, centres de formation pour adultes) durement affectées, la formation des enseignants interrompue et le nombre d'enfants scolarisés a chuté. Il s'en suit un faible taux de scolarisation et des disparités scolaires, héritées de l'époque coloniale qui, faute d'avoir été combattues, se sont accentuées et sont données aujourd'hui comme les plus importantes d'Afrique francophone.

Les disparités régionales apparaissent de façon crue à la lecture des taux de scolarisation qui varient de 64 % dans le Logone occidental à 5 % dans le Batha en 1988-1990 (voir

annexe n°1). La proportion de filles scolarisées demeure faible dès l'entrée au CP1 et s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie scolaire. Au CP1 les filles représentent 35 % des effectifs, au CM2 elles ne représentent plus que 18 % , puis 11 % en classe de seconde, et enfin, 8 % en classe de terminale. Dans l'enseignement supérieur, la part des filles se réduit à 2 % (cf. annexe n°2).

L'évolution de la scolarisation au cours de ces trente dernières années n'a pas permis de réduire de façon significative l'analphabétisme. En l'absence de données statistiques fiables (le prochain recensement aura lieu en 1991), la population analphabète est estimée aujourd'hui à 2 226 000 personnes, soit un taux d'analphabétisme de 70 %. Ce taux serait beaucoup plus élevé chez les femmes et atteindrait les 90 % (1). Bien que ces taux ne soient, d'une part, que des évaluations approximatives, d'autre part, des moyennes qui dissimulent de fortes disparités selon les régions, les milieux (urbain/rural), ils indiquent toutefois que la grande majorité des hommes et la quasi-totalité des femmes rurales sont analphabètes. Aussi l'étude des politiques de formation des adultes doit-elle nécessairement prendre en compte cette situation. Les formations de base s'adressent-elles à ce public analphabète ? Quelles sont les stratégies en ce domaine ? Comment les femmes, parmi lesquelles on dénombre le plus fort taux d'analphabétisme, sont-elles touchées par les programmes de formation destinés aux adultes ?

La situation économique du pays

Toute politique de formation des adultes s'appuie, en théorie, à la fois sur les demandes exprimées à la base et sur les besoins économiques du pays.

(1) "Document de stratégie", Education-Emploi-Formation, Réunion de suivi de la table ronde Genève III, N'Djaména, 1990, 99 p.

Le Tchad est considéré comme l'un des Etats les plus déshérités et fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA). L'activité économique des années 1980 fut marquée par trois évènements majeurs :

1°) les troubles militaires ont engendré l'appauvrissement du pays (destruction ou non entretien des infrastructures), revenus monétaires en baisse;

2°) la sécheresse de 1982-1984 a aggravé la situation des campagnes;

3°) la crise du secteur cotonnier au cours des années 1985-1986, provoquée à la fois par la chute des cours sur le marché mondial et les difficultés financières de la Cotontchad, a réduit de façon importante les revenus de l'Etat (le coton est la première source de richesse et représente environ 50 % des recettes en devises)(1).

Après la fin de la guerre civile, le Tchad a commencé à remettre en place l'appareil administratif et à définir une politique économique. Les ressources budgétaires restent cependant très faibles et une part importante de celles-ci est absorbée par les dépenses militaires. En 1987, le Gouvernement du Tchad a dû adopter un programme d'ajustement structurel pour trois ans (1987-1990), appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) et des crédits sectoriels de la Banque mondiale (en particulier des crédits destinés à la réhabilitation du système scolaire). Les choix politiques (en matière économique ou éducative) sont donc particulièrement restreints du fait de la faiblesse des ressources de l'Etat et de la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Pays enclavé au centre de l'Afrique, le Tchad est pénalisé par des surcoûts aux exportations et aux importations,

(1) Deuxième conférence des Nations unies sur les pays les moins développés, "Mémoire présenté par le gouvernement de la République du Tchad", Genève, 1990, 27 p.

et cette situation n'est guère favorable à un développement rapide et accroît la dépendance du pays. L'économie tchadienne, très faiblement industrialisée, repose principalement sur le secteur primaire. Celui-ci représente l'essentiel des recettes en devises (50 % de ces recettes proviennent du coton et 30 % de la vente de bétail) et concerne 83 % de la population active (5 % pour le secteur secondaire; 12 % pour le tertiaire)(1). L'importance de la culture du coton dans l'économie tchadienne a incité les pouvoirs publics à réorganiser entièrement la filière coton. Les orientations choisies, imposant la création de nouvelles structures (organisation de groupements, de marchés autogérés) ou l'introduction de nouvelles techniques culturales (utilisation d'intrants, diffusion de la culture attelée), ont nécessité la mise en place rapide de programmes de formation destinés aux ruraux. Les politiques économiques mises en oeuvre peuvent ainsi engendrer des besoins de formation spécifiques.

La priorité accordée au développement rural rend nécessaire une politique de formation des adultes qui prenne en compte les aspects culturels, économiques et sociaux du monde rural. Comme le note le "Document de stratégie Education-Emploi-Formation", *"l'éducation des adultes apparaît comme une alternative d'éducation pour tous ceux qui n'ont pas eu accès à l'enseignement formel"*(2). C'est dans cette optique que s'est affirmée la volonté du gouvernement d'éliminer l'analphabétisme, position clairement exprimée tout d'abord dans l'Acte fondamental de la République (1982), puis dans la nouvelle Constitution du Tchad (1989). Les populations cibles identifiées sont essentiellement les ruraux, et tout particulièrement, les femmes qui semblent enfin bénéficier de politiques volontaristes

(1) Deuxième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, "Mémoire présenté par le gouvernement de la République du Tchad", Genève, 1990, 27P.

(2) Réunion de suivi de la table ronde Genève III, "Document de stratégie", Sous -secteur Education-Emploi-Formation (EFE), N'Djaména, 1990, 99 p.

(imposition de quotas au sein du système scolaire), bien que les moyens mis en oeuvre soient encore très faibles en ce qui concerne la formation extra-scolaire. On note, à ce sujet, que ce type de formation se caractérise à la fois par des moyens insuffisants (en matériel et en personnel) et par la dispersion de ces moyens à travers une multitude de structures émanant des différents ministères ou d'Organisations non gouvernementales (ONG). La nécessité de définir une politique de formation des adultes et de structurer les multiples initiatives en ce domaine est cependant affirmée (1).

Une forte demande en éducation

Un consensus semble s'établir entre les politiques de formation définies par le Gouvernement et les demandes exprimées par les populations. La demande en éducation est particulièrement forte au Tchad et fait suite aux années de trouble durant lesquelles les programmes de formation furent réduits au minimum et furent souvent réalisés grâce au dynamisme des populations. Le redémarrage de l'économie rurale suscite également de nouveaux besoins d'éducation. Ceux-ci s'expriment à deux niveaux : scolaire et extra-scolaire.

La demande scolaire a provoqué une croissance rapide et importante des effectifs scolaires. Ainsi le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire est-il passé d'environ 150 000 en 1984-85 à 425 000 en 1988-89, soit un taux moyen de croissance de 30 % par an (1). Les effectifs de l'enseignement secondaire (CEG et lycées) sont passés d'environ 21 000 élèves en 1985-86 à plus de 45 000 élèves en 1988-89. L'offre d'éducation n'étant pas à la mesure de la demande, l'effort fourni par les populations est remarquable. Le nombre "d'écoles spontanées"

(1) "Document de stratégie", Education- Formation-Emploi, op. cité.

(écoles créées et financées par les parents d'élèves) ne cesse de croître. Selon les recherches en cours sur le système scolaire tchadien, ce sont environ 50 % des élèves du primaire qui seraient scolarisés au sein de ces structures parallèles (1). De plus, les écoles officielles bénéficient souvent de l'aide des communautés villageoises (construction des écoles, fabrication du mobilier scolaire, achat de matériel didactique).

La demande d'éducation ne se limite pas au seul secteur scolaire. Lors des enquêtes menées dans la région de Moundou, nous avons pu constater l'ampleur et la spécificité des demandes de formation, émanant en particulier des femmes et des jeunes ruraux, populations très souvent ignorées des programmes éducatifs destinés aux adultes. La prise en charge financière de la formation par les intéressés eux-mêmes indique, ici encore, l'importance que ces groupes accordent à la formation.

(1) Communication orale de F. ORIVEL, l'un des auteurs de l'étude sur le système éducatif tchadien. F. ORIVEL, J. PERROT, "Eléments pour une stratégie de développement du système éducatif tchadien", Banque mondiale, février 1990, 95p.

LES EXPERIENCES LOCALES

INTRODUCTION

Le choix des régions enquêtées

Au Tchad, trois zones climatiques, correspondant à des espaces agro-pastoraux différenciés, sont identifiées :

- la zone saharienne qui correspond à la préfecture du BET (Borkou, Ennedi, Tibesti);
- la zone sahélienne qui comprend huit préfectures (Lac, Kanem, Batha, Biltine, Chari-Baguirmi, Guera, Ouaddaï, Salamat);
- la zone soudanienne qui inclut cinq préfectures situées dans la partie la plus méridionale du pays (Mayo-Kebbi, Tandjilé, Logone occidental, Logone oriental, Moyen-Chari).

La zone soudanienne représente environ 10 % de la superficie du Tchad et 48 % de la population totale. Elle assure 58 % de la production vivrière du pays et la totalité de la production cotonnière. C'est dire la place économique essentielle qu'occupe cette zone au sein de la nation tchadienne. Exportatrice de 150 886 tonnes de coton en 1989, la zone soudanienne est aussi, selon le rapport annuel de l'Office national du développement rural (ONDR), excédentaire en produits vivriers qui sont vendus dans un espace commercial englobant la zone sahélienne du Tchad, le Cameroun, le Nigéria et la Centrafrique (1).

(1) Office national de développement rural, "Rapport annuel, Campagne 1989-1990", zone soudanienne, Moundou, Ministère de l'agriculture, 1990, 125 P.

- Frontière
- Limite de préfecture
- - - Limite de sous-préfecture
- Capitale
- Chef-lieu de préfecture
- Chef-lieu de sous-préfecture



Mais l'intérêt de la zone soudanienne ne se limite pas à ses performances économiques. C'est aussi la région où l'enseignement scolaire est le plus développé (cf. annexe 1), où les expériences de formation des adultes sont les plus anciennes, les plus diversifiées et les plus nombreuses. Les Centres de formation professionnelle agricole (CFPA) sont d'ailleurs presque exclusivement implantés dans cette zone.

A l'intérieur de cette zone, trois préfectures (Mayo-Kebbi, Logone occidentale et Logone orientale) ont été préalablement retenues (cf. termes de référence). En fait, les enquêtes de terrain ont essentiellement eu lieu dans les deux préfectures des Logones. L'analyse développée est cependant pertinente en ce qui concerne la préfecture de la Tandjilé qui dépend des mêmes directions régionales (CFPA, ONDR ...) ou implantations ONG. Cette préfecture bénéficie toutefois d'un nombre moins important d'actions (un seul CFPA en fonctionnement, d'autres sont cependant en projet). La préfecture du Mayo-Kebbi n'a pas été retenue en vue de la réalisation des enquêtes de terrain proprement dites, pour des raisons tant matérielles (temps disponible, difficultés de transport, problème d'accueil) que scientifiques (le nord de la préfecture du Mayo-Kebbi ne fait plus partie de la zone cotonnière depuis 1985 (1) et très peu d'actions de formation se réalisent dans cette préfecture (2)). La région ouest du Mayo-Kebbi présente cependant un intérêt certain du fait de la spécificité des formations entreprises au sein des CFPA, formations que nous décrivons à titre d'exemple contradictoire à partir des données recueillies dans les différents documents disponibles (rapports d'activités, rapport d'évaluation) et des entrevues organisées à N'Djaména avec la Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole (DEFPA).

(1) Cf. termes de référence.

(2) Cf. J.-P. RENSON, "Evaluation des CFPA du Tchad", Ministère de l'agriculture et Direction de la coopération suisse (DDA), juillet 1990, 86 p.

Selon les termes de référence : "*L'étude devrait permettre un travail comparatif à l'échelle d'une petite région ou entre régions, quant à la pertinence des actions entreprises, leur coût, leur complémentarité ou leur antinomie*". Le choix des deux préfectures des Logones s'est avéré pertinent du fait du grand nombre d'initiatives en matière de formations de base. Par ailleurs, il est clair que ces initiatives trouvent un écho favorable auprès des agriculteurs. La forte demande en formation, qui s'est exprimée lors des entretiens menés dans les villages, avec les centres de formation, les associations ou groupements d'agriculteurs (-trices), indique que les besoins sont, d'une part, très importants, d'autre part, souvent non satisfaits.

Ces demandes de formation sont très liées à l'évolution socio-économique et technologique du milieu étudié. Ainsi la restructuration de la filière coton (l'un des objectifs étant de transmettre l'organisation de la commercialisation aux groupements) a-t-elle suscité -et suscite encore- des besoins de formation en comptabilité, en gestion. Ces besoins sont eux-mêmes à l'origine des nombreuses demandes de cours d'alphabétisation. De même, la multiplication des attelages rend nécessaire l'apprentissage de notions relatives aux soins vétérinaires. L'utilisation des charrues, des charrettes et autres outillages fait naître des demandes de formation en entretien du matériel.

Il est particulièrement intéressant de noter le décalage entre l'introduction de nouvelles techniques culturales par des offices de développement (qui ignorent a priori les besoins de formation) et l'organisation de programmes de formation adéquats, obtenus grâce aux pressions exercées par les agriculteurs.

En raison d'une tradition éducative relativement ancienne (au sein des préfectures enquêtées), une hiérarchisation des besoins de formation semble s'instaurer. Les premiers besoins exprimés sont en étroite relation avec les espoirs d'une amélioration de la qualité de la vie (cours d'hygiène, de nutrition; soins des enfants; organisation familiale; gestion des stocks vivriers). Puis les objectifs de formation s'orientent vers des motifs plus économiques ou plus techniques (forge, maçonnerie, menuiserie...). De la même façon, les demandes d'alphabétisation font souvent suite aux formations pratiques élémentaires et indiquent les limites de celles-ci. La dynamique en cours dans les préfectures des Logones permet d'analyser les tenants et les aboutissants des programmes de formation.

Enfin, il convient de noter que les préfectures étudiées offrent des exemples de formation spécifiques concernant les deux populations cibles identifiées dans les termes de référence (les femmes et les jeunes).

D'une part, les CFPA des Logones sont les seuls centres au Tchad à réaliser une stricte parité entre le nombre des hommes et des femmes, tant au niveau du recrutement des formateurs (-trices) qu'à celui des stagiaires. D'autre part, la présence d'ONG d'obédience chrétienne a favorisé le développement de programmes éducatifs destinés à un public féminin.

De même, les jeunes, souvent ignorés par les structures de formation des adultes (parce qu'elles estiment a priori que les jeunes bénéficient des structures scolaires) commencent, depuis peu, à prendre part à des programmes de formation spécifiques. Notons, pour conclure, que les problèmes de

formation et d'intégration des jeunes des préfectures des Logones ont déjà fait l'objet d'une étude en 1977 (1). Cette étude permet ainsi de mesurer l'évolution des besoins de formation exprimés et de prendre note de tout ce qui n'a pu être réalisé, en dépit des demandes explicites des jeunes.

I/ LES STRUCTURES DISPENSANT DES FORMATION DE BASE

Tout d'abord, il convient de noter la multiplicité des structures qui assurent des formations de base, ainsi que la diversité des contenus d'enseignement (bien qu'il y ait souvent redondance des thèmes dispensés). Les formations de base couvrent ainsi des enseignements aussi variés que l'éducation sanitaire, la gestion des stocks de vivriers, l'organisation d'un marché autogéré, le fonctionnement d'un groupement (ou d'une association), la gestion et la comptabilité, la nutrition, la couture, l'enseignement agricole (utilisation d'engrais, de semences améliorées, entretien des boeufs...) ou encore l'apprentissage de savoir-faire, tels que la construction d'étagères, la fabrication de savon, de foyers améliorés ou l'installation de latrines ou de douches. A cette liste, il faut aussi ajouter les cours d'alphabétisation (en langue maternelle (ngambaye) ou en français.

Si les différentes structures de formation dispensent souvent les mêmes thèmes, leur politique de recrutement des personnes formées, l'élaboration des contenus d'enseignement, et les rapports qu'elles entretiennent avec leurs stagiaires sont fondamentalement divergents. En fait, c'est la finalité

(1) Pierre JACOLIN, "L'avenir des jeunes dans les préfectures méridionales du Tchad", Ministère du développement rural/DEFPA, décembre 1978, 126 p.

même de leur politique de formation (que l'on peut exprimer crûment par l'interrogation : pourquoi former ?) qui détermine les différentes pratiques en vigueur. Bien que rarement explicitée, la finalité des politiques de formation apparaît clairement à l'analyse des méthodes de formation utilisées par les différents intervenants.

1 - La radio régionale de Moundou

1°) La radio rurale du Tchad

La radio rurale du Tchad a été créée par arrêté présidentiel (n° 763/PR/SEPRIO/DG/86). Elle a débuté effectivement ses activités en décembre 1986 et les premières émissions ont été diffusées à partir de février 1987. C'est dans le cadre de projets d'appui aux radios rurales africaines que le Tchad a pu bénéficier d'aides financières internationales. Le financement du projet radio rurale a été approuvé le 26 juin 1986 et fut assuré pour deux ans (1986-1988) à hauteur de 1 million de francs, en ce qui concerne la participation du FAC, et de 135 000 dollars, pour celle de la FAO. A la fin des deux premières années, un premier bilan a été réalisé (1). Ce bilan semble largement positif et a rendu possible de nouveaux financements émanant de diverses institutions (UNICEF, coopération, ...).

Par ailleurs, l'intérêt certain, que les agriculteurs ont tout de suite porté à cette radio, a incité les institutions spécialisées dans la formation des adultes à collaborer étroitement avec les journalistes. Les CFPA, l'INADES utilisent le canal de la radio, soit pour faire passer des messages ou conseils techniques, soit pour réaliser des programmes éducatifs.

(1) Rapport de Jacques SULTAN, "La radio rurale du Tchad. Bilan du projet conjoint coopération française/FAO", Paris, octobre 1988, 25 p. + annexes.

A quels besoins spécifiques la radio rurale répond-elle ?

- En premier, elle permet de pallier l'état désastreux des moyens de communication. Les infrastructures routières ont beaucoup souffert durant la période des conflits, le téléphone n'est guère utilisable, compte tenu des très mauvaises conditions d'écoute sur les lignes interrégionales (N'Djaména/Moundou par exemple) et le courrier est acheminé de façon irrégulière, malgré la présence de lignes aériennes intérieures. La radio rurale peut donc jouer un rôle essentiel, quant à la circulation des informations.

- En second, elle s'adresse à tous les ruraux, quel que soit leur niveau d'instruction. La diffusion en différentes langues permet d'atteindre les analphabètes (trois langues sont principalement utilisées : le français, l'arabe tchadien (langue véhiculaire au nord et au centre du pays), le sara (utilisée dans le Sud), et de façon plus marginale, une dizaine d'autres langues : baguirmi, peul, massa, haoussa, tanpouri...).

- Enfin, troisième point important et qui n'avait pas été identifié a priori par les auteurs du projet, la radio rurale permet la réhabilitation du milieu rural en général et du métier d'agriculteur en particulier. Pierre JACOLIN, dans son rapport sur l'avenir des jeunes ruraux, notait la responsabilité des médias dans la désaffection des jeunes pour les métiers ruraux (1). Les médias se préoccupent, de façon presque exclusive, des activités urbaines, ne donnent la parole qu'aux personnes détentrices d'un certain niveau scolaire et, dans la plupart des cas, aux seuls francophones. Nous avons pu noter, lors de nos discussions avec les villageois, l'intérêt et la fierté que suscitaient les interviews. Ce type d'émissions (historique des villages, discussions

(1) Rapport, op. cité.

au sein d'une communauté, interviews d'agriculteurs, de membres de groupement , etc.) remporte, sans conteste, de grands succès. Même si l'apport informatif ou éducatif de telles émissions peut paraître moindre en comparaison d'autres émissions telles que "les microprogrammes", elles ont un rôle idéologique important à jouer, du fait qu'elles offrent la parole aux ruraux, sur des thèmes très concrets qui les touchent de près.

Compte tenu de la diversité du milieu rural tchadien, il est nécessaire d'assurer une représentation des différents systèmes de production en vigueur (types de culture, d'élevage, d'organisation socio-économique). L'importance économique du sud du pays a encouragé la création de deux stations de radio régionales (l'une à Moudou, l'autre à Sarh). Ces stations auraient dû être des relais de la radio rurale, dont le siège est situé dans les locaux de la Radio nationale du Tchad (RNT) à N'Djaména.

2°) La station de Moundou

En 1988, la première évaluation effectuée indiquait les difficultés matérielles auxquelles étaient confrontés les animateurs des stations régionales : *"...leur prospection sur le terrain, faute de magnétophone et de moyen de déplacement, est extrêmement limitée. Les correspondants de la radio rurale devraient avoir à leur disposition un magnétophone, une mobylette..."*(1).

De même, dans un compte rendu de mission, un consultant fait les observations suivantes : *"De nombreux projets de développement souffrent d'un manque de compétence technique. Or, les deux stagiaires en provenance des stations de Moundou et Sarh sont au contraire parmi les meilleurs éléments de la radio rurale. Ils échangent régulièrement leurs productions avec leurs correspondants de la radio rurale. Quant aux*

(1) Rapport de Jacques SULTAN, op. cit.

techniciens d'antenne et de console, rencontrés lors de notre séjour dans le sud, ils nous ont stupéfaits par leur habilité à faire fonctionner un matériel quasiment hors d'usage. Malgré des conditions de travail extrêmement défectueuses, les deux stations régionales décongestionnent la RNT en diffusant toutes les émissions en langue sara dans une zone qui est la plus peuplée et la plus active du Tchad. La radio rurale a beaucoup à gagner d'une telle décentralisation. Mais la vétusté du matériel ne permet pas de leur prévoir un long avenir.

La Mission française de coopération, informée de la situation, semble acquise à l'idée d'une assistance technique à partir de 1989.

Quant au Projet FAO -FAC peut-être pourrait-il intervenir en fournissant aux deux reporters responsables des productions dans une région très étendue, deux mobylettes" (1).

Deux ans plus tard, la situation matérielle de la radio de Moundou n'a guère évolué. Les locaux sont vétustes et inadaptés; la salle d'émission n'est ni climatisée (il faisait 30 ° lors de notre visite au mois de novembre, ce qui signifie que la température doit allégrement atteindre 40 ° durant les mois chauds d'avril-mai), ni suffisamment isolée (la poussière se dépose sur le matériel d'enregistrement). Les locaux ne possèdent aucune armoire de rangement, de sorte que les bandes magnétiques s'entassent à même le sol. Le responsable de la production ne dispose toujours pas de la mobylette promise.

Mais malgré les promesses qui semblent avoir été faites au personnel et qui n'ont pas été tenues, la motivation du directeur et du responsable des programmes semble intacte. Celui-ci a pu effectuer des reportages dans les villages, en profitant des tournées effectuées par des fonctionnaires en poste à Moundou, ou en utilisant les moyens de locomotion des CFPA. Il a pu réaliser des "microprogrammes" avec l'aide de la direction régionale des CFPA ou de certaines ONG de Moundou.

(1) Op. cit. Les soulignés sont de nous.

Ces "microprogrammes" sont des programmes éducatifs portant sur un thème précis (par exemple, la gestion des récoltes), d'une durée de 15-20 mm, et sont diffusés tous les jours. Les langues utilisées sont le français, l'arabe tchadien et le sara. Ces programmes peuvent être considérés comme des actions éducatives indépendantes ou complémentaires de ce qui se réalise au sein des CFPA. Par ailleurs, la radio rurale de Moundou a produit, en collaboration avec les CFPA, une série d'émissions sur l'autopromotion du monde rural.

La radio rurale semble très bien perçue par les agriculteurs qui sollicitent souvent le responsable des programmes en vue d'un reportage sur leurs activités (marché autogéré, groupement, association villageoise, etc.). La demande ne peut d'ailleurs être satisfaite en raison du peu de moyens dont dispose l'équipe de Moundou.

Quelle est la portée réelle de l'action informative et éducative de la radio régionale de Moundou ? En l'absence d'un recensement effectif, il est difficile de porter un jugement sur l'efficacité d'un tel instrument. Nous retiendrons, ici encore, le rôle joué par les interviews d'agriculteurs dans la réhabilitation du milieu rural. Ces interviews permettent aux populations de s'exprimer sur des sujets concrets, qui les concernent en premier lieu, et leur donnent l'impression d'être enfin écoutées.

La radio de Moundou émet 6h30 par jour, mais une partie importante de ce temps est destinée à la diffusion d'émissions produites par Radio France internationale (RFI), d'où l'importance de la tranche émise en français, langue peu maîtrisée en milieu rural. De plus, l'influence de la radio de Moundou est limitée du fait de la faiblesse de l'émetteur. Dans les

villages proches de Moundou (25 km), des agriculteurs nous ont déclaré ne pas recevoir Radio-Moundou, tandis qu'ils arrivaient à capter la radio rurale de N'Djaména.

Ce que l'on peut retenir d'essentiel au sujet de cette expérience récente (en dehors de l'engouement suscité) concerne le non-suivi des projets : que sont devenus les conseils des différents experts ? Pourquoi la coopération française n'a-t-elle pas pu tenir ses promesses ? Quelles sont les entraves au développement de la radio de Moundou ? (1)

Cette dernière question pose en fait le problème des relations qui lient la capitale aux chefs-lieux de région. De toute évidence, les moyens financiers vont à la capitale, même lorsque, paradoxalement, il s'agit de radio rurale. Comment peut-on ensuite vilipender les cadres qui refusent de servir en milieu rural ? On ne peut que s'étonner du dynamisme du personnel de Radio-Moundou. Il est certain que l'accueil favorable des agriculteurs et l'aide apportée par la direction régionale des CFPA ou de certaines ONG (BELACD) ont permis au responsable des programmes de poursuivre la réalisation d'émissions spécifiques. Mais cette expérience est révélatrice du peu d'intérêt et de respect que la capitale accorde aux réalisations effectuées dans les régions.

2 - Les associations ou ONG

Diverses associations ou ONG sont présentes dans la région de Moundou. Deux d'entre elles mènent des actions de formation relativement importantes : l'INADES-FORMATION Tchad et le BELACD.

(1) Cf. annexe n°3, photocopie de la lettre de Monsieur François QUERRE, consultant FAC, cité par Jacques SULTAN, Op.cit.

2 - 1 L'INADES-FORMATION Tchad

La création de l'INADES-FORMATION Tchad est relativement récente (1978). Depuis 1983, le siège est situé à N'Djaména, mais une antenne est installée à Moundou. Les enseignements dispensés par l'Inades sont les suivants :

- 1. les cours par correspondance (cours d'apprentissage agricole). Durant l'exercice 1988-89, 2 272 abonnés ont suivi ces cours (ensemble Tchad);
- 2. les cours effectués à la demande de services administratifs ou d'ONG (le BELACD, l'ONDR ou les CFPA font ainsi appel aux services de l'Inades). En 1988-89, 1 454 personnes ont été touchées par ce type de formation. La répartition des stagiaires par catégorie socio-professionnelle et par sexe est la suivante : 578 agriculteurs, 280 agricultrices, 280 agents de développement/hommes, 194 femmes;
- 3. les cours de gestion de petits projets. 65 agents de développement (dont 9 femmes) ont suivi ces cours;
- 4. les cours destinés aux animateurs du milieu rural (formation à l'autopromotion rurale) ont concerné 218 agents de développement (dont 45 femmes).

En plus de ces actions de formation proprement dites, l'Inades assure :

- 1. la diffusion de la revue africaine "Agridromo"; 355 numéros vendus en 1988-89 (dont 132 par l'antenne de Moundou), 220 abonnements servis (dont 36 par Moundou);
- 2. la réalisation d'émissions en collaboration avec la RNT (Radio nationale du Tchad); 20 émissions ont été diffusées en 1988-89 en français, arabe et sara.
- 3. l'édition de matériel pédagogique (fiches techniques, livrets, montage de diapositives, vidéo-cassettes, boîtes à images) (1).

(1) INADES-FORMATION, "Rapport d'activité 1988-1989", Abidjan, 1990, 43 p.

Quel est l'impact de l'Inades dans la région de Moundou ? L'impact direct semble limité du fait que l'Inades s'adresse tout d'abord aux agents de développement et prioritairement aux hommes (sur 4 013 personnes formées en 1988/89, on ne compte que 381 femmes (1)). De plus, les cours sont souvent destinés à un public disposant déjà d'un certain niveau scolaire, ce qui réduit l'impact sur les populations analphabètes.

Bien que les nouvelles politiques définies semblent remettre en cause ces orientations, l'action de l'antenne de Moundou est loin d'être négligeable, en raison de l'appui essentiel qu'elle apporte aux autres structures de formation (CFPA ou BELACD) ou encore à l'ONDR. L'antenne dispose à la fois d'un personnel qualifié (plusieurs cadres de niveau A, ce qui est particulièrement rare dans la région) et de matériels didactiques (qui font généralement défaut). La bibliothèque de l'antenne est aussi utilisée par les formateurs des CFPA. En fait, l'Inades est la seule structure située à Moundou capable d'assurer un complément de formation aux formateurs des autres institutions qui, compte tenu du faible niveau détenu au moment de leur recrutement, sont demandeurs de formation continue. Enfin, l'Inades semble être le seul centre de formation apte à produire en qualité et en nombre du matériel pédagogique qui fait souvent défaut.

2 - 2 Le BELACD

Le Bureau d'étude des liaisons des actions caritatives et de développement (BELACD) est, sans conteste, l'ONG qui a le plus d'impact au niveau de la formation de base en milieu rural. Le BELACD est une ONG catholique qui dispose de trois

(1) "Rapport d'activité", op. cit., p. 23.

directions situées dans la zone soudanienne (Moundou, Sarh et Pala), ainsi que d'une Union à N'Djaména. Le BELACD de Moundou comprend les diocèses de Moundou et de Doba, soit les deux préfectures des Logones et celle de la Tandjilé. Le financement de ses actions est assuré par la participation des populations et grâce à l'aide d'une dizaine d'ONG telles que Misereor, CEBEMO, Caritas Suisse, Action de carême Suisse... Pour l'année 1989/90, les dépenses totales se sont élevées à 164 735 772 francs CFA, dont 47 % sont assurées par le BELACD, 38 % par des fonds privés et 15 % par la participation des populations(1).

Les actions du BELACD se répartissent selon différents secteurs :

- 1. domaine de la santé (dispensaires, PMI, centres pour handicapés, léproseries, formation en matière de santé);
 - 2. gestion de l'eau (construction de puits, aménagement des sources, formation des animateurs et des puisatiers);
 - 3. développement rural (aide à la constitution de groupements, cultures maraîchères et fruitières, formation de soudeurs-forgerons);
 - 4. formation et culture :
 - sessions de formation à l'autopromotion et cours;
 - édition de la revue "Agri-nouvelles";
 - soutien financier aux écoles spontanées;
 - alphabétisation en langue ngambaye (dialecte sara utilisé dans la région de Moundou) réalisée par des catéchistes ou dans les secteurs de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC).
 - alphabétisation en langue française (secteur de Rewnodji) depuis 1976. 830 hommes et 196 femmes suivent les cours avec l'aide de 45 alphabétiseurs regroupés en association. L'association est dirigée par un bureau qui comprend un responsable, un secrétaire, un trésorier et trois adjoints.
- Pour étendre son action en matière d'alphabétisation, le BELACD

(1) BELACD, "Rapport d'activités et financier 1989-1990", Moundou, 1990, 70 p.

projet de former ces propres formateurs d'alphabétiseurs, qui font défaut dans la région.

- centres culturels dont le plus important est celui de Moundou (DOMBAO). Ces centres disposent de bibliothèques, de troupes de théâtre, de groupes sportifs...

- mouvement des guides (éducation des jeunes femmes; formation dispensée dans 23 villages, à l'occasion de camps (8 camps organisés soit 150 participantes), ou au niveau inter diocésain (3 camps soit 120 participantes); alphabétisation en cours).

- 5. responsabilité de la femme dans le développement : formation d'animatrices (formation théorique portant sur la gestion ou l'amélioration de la production ou technique, par exemple, réparation du vélo, fabrication du savon, préparation du compost); organisation de groupements; prêts; champs communautaires...

L'action du BELACD s'étend donc sur des domaines très divers. Dans chaque secteur d'intervention un volet formation apparaît, mais cette formation est plutôt destinée aux animateurs (-trices) ou aux responsables bénévoles (comme les agents santé villageois (ASV), qui sont au nombre de 747 pour la région de Moundou). D'un point de vue financier, il est difficile de mesurer le coût de la formation dispensée, compte tenu que celle-ci est liée à des activités annexes. Les dépenses de la section 4 "formation et culture" ont été de 7 397 495 francs CFA pour 1989/90, mais elles comprennent les dépenses pour les bibliothèques, soit 3 321 840 francs CFA (personnel et matériel inclus). Certes, les bibliothèques peuvent être considérées comme des structures d'appui indispensables à la formation, mais celle du centre DOMBAO semble surtout attirer les scolaires et les enseignants. A titre de comparaison, l'alphabétisation en ngambaye n'a coûté que 135 000 francs. La faible proportion des dépenses attribuées à l'alphabétisation est due, d'une part, à une action

limitée, d'autre part, aux faibles rémunérations des alphabétiseurs (3 000 francs CFA par mois). Car il nous faut noter que, dans les chiffres cités, le BELACD inclut les salaires des expatriés et des tchadiens, à l'opposé de la majorité des ONG et des structures étatiques qui ne les prennent pas en compte (par exemple, les CFPA n'incluent pas les salaires des expatriés suisses ou français dans le calcul du coût de la formation dispensée (1)). Dans ces conditions, il est difficile de comparer l'efficacité économique des différentes formations offertes par les institutions présentes dans la région de Moundou.

Quel que soit le coût réel des activités de formation, on peut se demander quel est l'impact de ces activités. Au niveau de l'alphabétisation, le BELACD est l'une des rares structures de la place à tenter de répondre aux besoins exprimés. L'intérêt porté à la formation des femmes constitue également un aspect positif. Public analphabète (hommes et femmes) et public féminin sont en effet les populations généralement oubliées des centres de formation (à l'exception des CFA).

Enfin, dernier point positif à relever, les initiatives visant à former des artisans (maçons, puisatiers, forgerons, soudeurs...), relativement récentes, mais qui se mettent en place pour répondre à la demande des agriculteurs. Le cas des forgerons-soudeurs est particulièrement éloquent. Ceux-ci font défaut depuis plusieurs années du fait que l'ONDR a favorisé les achats de charrues, de charrettes et autres matériels, en omettant de créer un volet formation adéquat.

(1) cf. "Evaluation des CFPA du Tchad", op. cit.

Les limites de ces actions tiennent au caractère confessionnel de l'ONG. Comment les actions de formation sont-elles perçues par les populations païennes (1) ? Il est clair que l'handicap est cependant relatif, lorsque des structures laïques coexistent avec des ONG confessionnelles. La présence des CFPA sur le même champ d'intervention permet aux populations de ne pas dépendre, en matière de formation, des initiatives du BELACD.

3 -L'ONDR

L'Office national de développement rural (ONDR) est la principale structure étatique intervenant en milieu rural. L'Office, qui dépend du ministère de l'agriculture, a son siège à N'Djaména mais dispose d'une direction régionale à Moundou. Cette direction couvre la zone soudanienne à l'exclusion des territoires ne produisant pas de coton (par exemple, le Mayo-Kebbi nord, région de Bongor). L'ONDR reste très lié à la filière coton, ce qui provoque des critiques de la part des autres intervenants en milieu rural. Dans son rapport d'activités, le BELACD note que : "*L'ONDR limite géographiquement son action à la zone cotonnière. La promotion de la culture cotonnière accapare encore la quasi totalité de son énergie. Cette culture est considérée comme la seule capable de générer un revenu excluant toute alternative*"(2). De son côté, l'ONDR commence à développer des actions en faveur des cultures vivrières mais reconnaît, qu'en ce domaine, "*C'est en général le sujet qui vaut le plus de*

(1) Compte tenu du faible temps passé sur le terrain, il ne nous est pas possible de répondre à cette question. Cependant, nous avons pu constater, lors de séjours dans d'autres pays africains, que le caractère confessionnel de certaines actions de formation suscitait des attitudes de rejet chez des populations très religieuses (cas du culte des ancêtres, ou des cultes vodu).

(2) BELACD, op. cit., p. 36.

de critiques à l'ONDR qui n'a pas (encore) réussi à se défaire de son "image cotonnière" " (1).

L'ONDR reste donc mal perçu par les agriculteurs, en tant qu'institution, considérée comme coercitive (imposition des superficies de coton, des quantités et du prix des intrants, fixation du prix d'achat du coton...), et par l'intermédiaire de ces agents parfois accusés de malversations. Selon le BELACD, "*Certains agents ONDR exploitent au détriment des paysans les situations de pénurie (en graines de coton, en pièces détachées)...*"(2). La Cotontchad, société qui achète et transforme le coton, n'a pas meilleure presse en milieu rural. Les rapports difficiles entre agriculteurs et administrations chargées du développement rural ne sont pas spécifiques au Tchad. Ils reflètent l'absence d'organisation des agriculteurs en tant que groupe social et la marginalisation politique du monde rural. Les agriculteurs africains (à l'exception de quelques cas particuliers, comme les planteurs de café et de cacao de certains pays) ne possèdent aucun pouvoir politique, et les relations qu'ils entretiennent avec l'Etat relèvent de la soumission ou de la résistance passive.

Cette situation explique le succès que rencontrent les marchés autogérés, puisqu'ils induisent l'effacement des agents de l'Etat au profit des organisations villageoises. A l'origine, ces marchés furent "spontanés", c'est-à-dire créés sur l'initiative des producteurs de coton, mais, du fait de la restructuration de la filière coton, ils deviennent de plus en plus une obligation. La multiplication rapide des marchés autogérés (MAG) pose de nombreux problèmes de formation.

D'une façon générale, l'ONDR ne s'est guère intéressé à la formation, jusqu'à une période récente. Les encadreurs

(1) ONDR , op. cit., p. 3.

(2) BELACD, Op. cit., p. 36

étaient censés distribuer les intrants et dispenser des conseils en rapport avec les techniques culturales relatives au coton. Cet office fonctionne, à l'instar de nombreuses structures africaines opérant en milieu rural, au moyen d'un nombre important de salariés qui dispensent des conseils s'apparentant souvent à des ordres.

Dans son rapport annuel, l'ONDR reconnaît la carence de formation. "Depuis 2 ans, la vulgarisation ou plus exactement la diffusion de thèmes techniques n'a pas été une priorité de la sous-direction soudanienne de l'Office national de développement rural"(1). En fait, l'ONDR s'est surtout efforcé de mettre en place les structures nécessaires au fonctionnement des MAG. "L'ONDR a d'abord développé les Marchés Auto-Gérés coton (développement amorcé par les CFPA) capables de fournir des ressources aux organisations de producteurs"(2).

La politique de formation de l'ONDR est donc liée à cet objectif (constitution des associations villageoises et des groupements). "La création d'organisations de producteurs entraîne l'abandon d'une approche individuelle pour une approche collective qui nécessite de nouvelles stratégies de vulgarisation :

- stratégie de "masse" visant directement la totalité des paysans (radio, audio-visuel)

- stratégie de "contact" qui nécessite des intermédiaires paysans (délégués techniques, paysans relais...)

Cette approche collective ne peut être initialisée qu'avec des organisations paysannes reconnues et maîtrisées par les paysans, capables de désigner leur représentant.

L'erreur à ne pas commettre était la désignation des représentants ou délégués des paysans par l'encadrement.

L'unité choisie pour cette approche est le groupement de producteurs entité assez homogène de 25 à 30 paysans. La vulgarisation sera faite au niveau du groupement.

(1) ONDR, op. cit., p. 3

(1) ONDR, op. cit., p.3

/.../ Les demandes des paysans sont multiplés et diverses et pourront rarement être satisfaites par des thèmes simples et uniformes proposés par un encadrement de base qui reste l'ultime maillon et a donc le niveau le plus faible " (1). Compte tenu des objectifs définis, on peut tenter d'évaluer les résultats obtenus par l'ONDR (2).

4 - Les marchés autogérés

A l'origine des marchés autogérés se trouve l'initiative des CFPA qui ont suscité la création de groupements d'agriculteurs, puis l'organisation des marchés autogérés. La démarche des CFPA reposait sur la volonté des agriculteurs de se regrouper et d'assumer les tâches de commercialisation qui incombaient auparavant aux structures d'Etat. Dans ces circonstances, deux raisons motivent la création des MAG. La première repose sur la nécessité d'écarter les agents de l'Etat des opérations de commercialisation, car les agriculteurs s'estiment souvent spoliés lors de l'achat du coton. En second, il s'agit de bénéficier des ristournes que consent la Cotontchad aux MAG. Ces ristournes ne peuvent être partagées, mais elles permettent la réalisation de projets collectifs (construction d'une école, forage d'un puits, achat de matériel agricole...). Les agriculteurs trouvent, d'une part, un intérêt individuel (la juste rétribution de la vente de leur coton), d'autre part, un intérêt collectif (la réalisation de projets communautaires). Pour qu'un MAG réalise ces deux objectifs, il faut que les organisations villageoises soient contrôlées par l'ensemble des membres. Par conséquent, la formation dispensée par les CFPA s'adresse à tous les membres

(1) ONDR, op., cit., pp. 5-6. Les soulignés sont de nous; ils indiquent les points qui posent problème.

(2) Nous avons visité plusieurs A.V. et plusieurs groupements.

(hommes et femmes), quel que soit leur niveau d'instruction initial. Du fait du grand nombre d'analphabètes, les CFPA durent adapter les techniques de comptabilité et de gestion à ce public (apprentissage de la pesée, utilisation de signes, de bouliers, etc.). La démarche vise à responsabiliser tous les adhérents du groupement et demande plus de temps de préparation (motivation du groupe, formation plus difficile...).

Lorsque fut décidée la restructuration de la filière coton, l'ONDR reprit à sa charge la formation des groupements. Ceux-ci furent regroupés sur la base d'une unité administrative (le village), d'où la création des associations villageoises (A.V.). C'est au niveau des A.V. que se réalisent les marchés autogérés. L'A.V. est donc une structure imposée par l'ONDR et son organisation a été définie par l'Office. Le bureau de l'A.V. (qui comprend un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint, des délégués techniques et des représentants des groupements) est composé de personnes élues mais qui doivent impérativement être détentrices d'un certain niveau scolaire, à l'exception du chef de village qui est nommé d'office président d'honneur. La formation des membres du bureau de l'A.V., s'adressant à des individus ayant été scolarisés (la dernière classe suivie varie du CM2 à la 3e) peut se dérouler en un laps de temps plus court. Ce sont surtout les délégués techniques qui ont bénéficié des formations proposées par l'ONDR, car ce sont eux qui gèrent les intrants (l'A.V. reçoit la totalité des intrants et doit ensuite assurer la distribution entre les groupements), qui organisent la commercialisation du coton, le remboursement des crédits.

Nous sommes donc face à deux politiques de formation, sinon antinomiques, du moins divergentes. Les buts officiels assignés à la formation (autonomie des producteurs) peuvent, dans le cas de l'ONDR, dissimuler des objectifs d'un autre

ordre. En 1986, l'ONDR comptait environ 1 000 encadreurs, alors qu'aujourd'hui on n'en recense que 300. Durant cette période, la part de la production de coton achetée par les MAG est passée de 6 % en 1986/87 à 62 % en 1989/90. Cette orientation s'inscrit dans le cadre des stratégies économiques, prônées par la Banque mondiale, qui visent au retrait progressif de l'Etat. La multiplication rapide des marchés autogérés a permis de réduire le nombre de salariés employés dans la filière coton. Les agents de l'ONDR, qui sont dorénavant libérés des tâches de distribution des intrants, de commercialisation du coton, doivent assurer le rôle de conseiller agricole auprès des A.V. et des groupements.

Les deux approches de formation, que nous venons de décrire, induisent-elles les mêmes résultats ? En l'absence d'une enquête comparative s'appuyant sur un nombre représentatif de groupements, il est difficile de se prononcer. Mais il est cependant possible de dégager quelques tendances, et de mettre en évidence les problèmes qui surgissent. Tout d'abord, bien que la mise en place des MAG-ONDR ait été réalisée en 1986/87, les A.V. ne possèdent toujours pas de statut officiel; elles sont pour l'instant reconnues localement. Un projet de statut juridique est en cours d'élaboration. Les A.V. ne semblent pas être des *"organisations paysannes reconnues et maîtrisées par les paysans, capables de désigner leur représentant"*(1). En effet, le choix des élus est limité par l'imposition d'un certain niveau scolaire. Une coupure s'opère entre les membres du bureau et les agriculteurs. Ceux-ci n'ont guère les moyens de contrôler le bureau et des abus commencent à apparaître. Par exemple, les délégués techniques effectuent les travaux de pesée, de tenue des comptes, et

(1) voir ci-dessus, ONDR.

assurent la livraison du coton aux usines, mais aucun texte ne précise le montant de l'indemnité qu'ils peuvent percevoir en dédommagement du travail effectué. Ce montant est fixé par le bureau (dont font partie les délégués techniques). Au sein des A.V. dont les membres ont été formés par les CFPA, les délégués techniques perçoivent entre 1 000 et 1 500 francs CFA d'indemnité. A titre de comparaison, dans une A.V. impulsée par l'ONDR (1), ils reçoivent chacun la somme de 200 francs par tonne achetée, soit pour 180 tonnes un revenu de 36 000 francs par délégué technique. La somme totale perçue par les six délégués techniques s'élève à 216 000 francs. En fait, une grande partie des ristournes, destinées originellement au village, sont appropriées par les membres du bureau. Dans le cas étudié, les délégués techniques se sont attribués environ 40 % de la somme perçue par l'A.V. (ristournes et surplus inclus (2)). Ce cas ne semble pas extrême puisque, selon les déclarations d'un agent de l'ONDR, certaines A.V. ont dépensé la totalité de leur caisse pour payer les délégués techniques.

En dispensant les cours de gestion à un groupe restreint, l'ONDR a provoqué une hiérarchisation entre les détenteurs

(1) Nous avons pu organiser plusieurs réunions avec des A.V. ou groupements d'origines différentes.

(2) Les ristournes sont proportionnelles à la quantité de coton achetée. Elles rétribuent les MAG pour les opérations de commercialisation. Les surplus sont dus à la différence de poids entre la pesée effectuée au village et celle réalisée à l'usine. Les délégués techniques arrondissent "en dessous", afin d'éviter un déficit. Les surplus enregistrés à l'usine sont ensuite reversés aux A.V. Certaines A.V. accentuent ce phénomène en sous-estimant les quantités achetées, pour se constituer une caisse plus importante. Si les sommes obtenues sont effectivement investies dans des biens collectifs, elles peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie au village. Dans le cas contraire, elles sont à l'origine de spoliations importantes.

d'un savoir et ceux qui en sont exclus. A l'opposé, les CFPA, qui proposent la formation sans sélection préalable et à l'ensemble du village, ont (semble-t-il) pu éviter que les MAG se détournent de leurs objectifs initiaux.

5 - Les Centres de formation professionnelle et agricole (CFPA)

Les CFPA dépendent de la Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole (DEFPA). La direction régionale des CFPA de Moundou contrôle les centres situés dans les préfectures des Logones et de la Tandjilé. Le premier centre fut ouvert en 1965, puis sept autres furent créés. Quatre sont situés dans la préfecture du Logone occidental, trois dans le Logone oriental et un seul en Tandjilé. Il existe deux secteurs regroupant chacun quatre CFPA (cf. organigramme ci-joint). Deux nouveaux centres sont en projet, ce qui devrait permettre la création d'un troisième secteur correspondant à la préfecture de la Tandjilé.

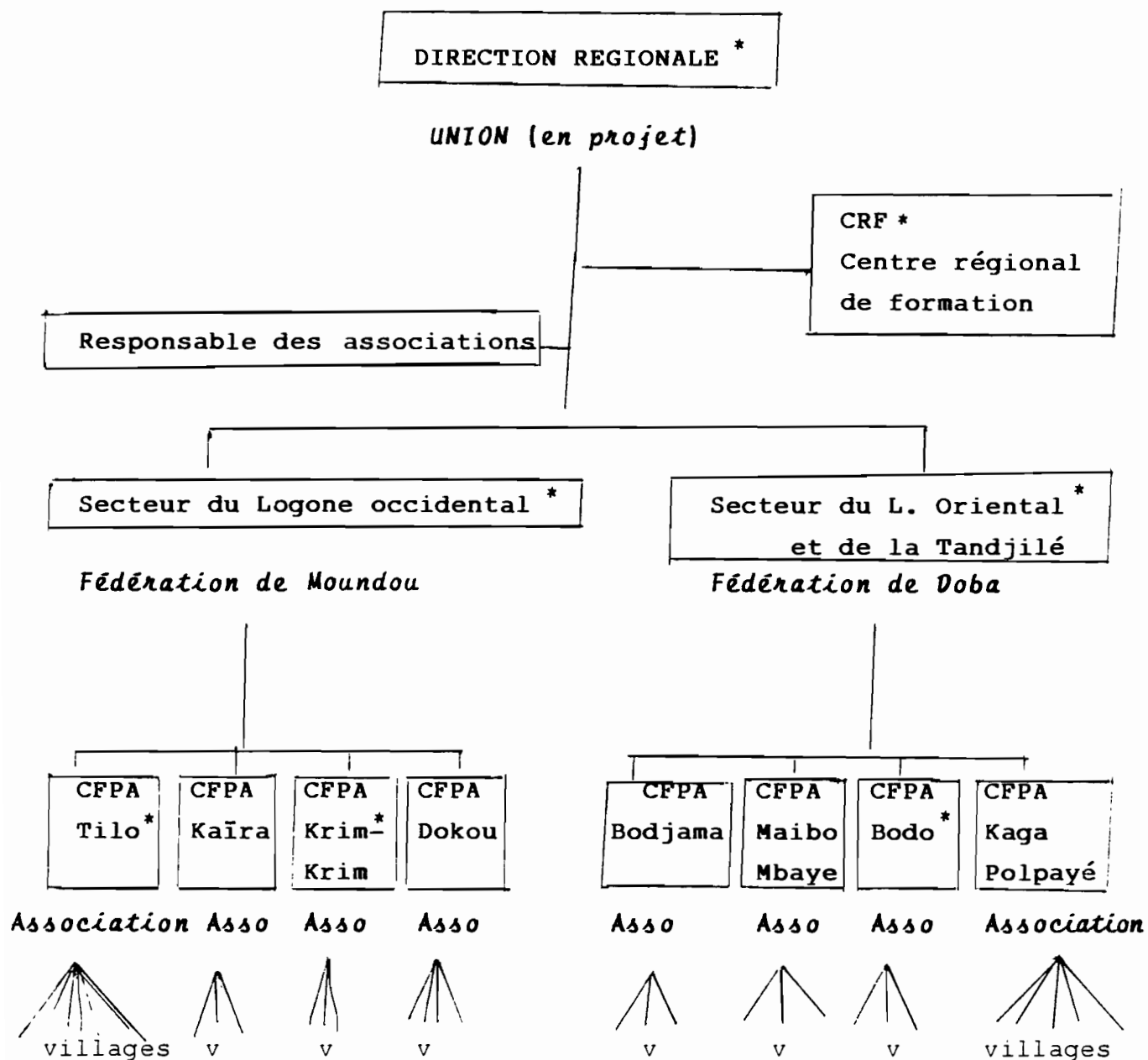
"Toute la méthode d'intervention repose sur la philosophie des Maisons Familiales de France, structure de formation rurale qui est à l'origine de la pédagogie des CFPA des Logones et Tandjilé dont les deux grands principes de base sont les suivants :

- implication du milieu paysan dans la planification et la gestion des CFPA par la création d'une association constituée de deux ou trois délégués par village sur la zone couverte par le CFPA. Cette association comprend deux conseils d'administration : un féminin et un masculin, par contre le bureau est mixte;

- la pédagogie par alternance c'est-à-dire la combinaison de séances théoriques et pratiques selon un rythme approprié qui varie en fonction du thème dispensé ou du public concerné.

Toutes les actions du CFPA se font de paire entre l'association et l'équipe de formateurs. Ce principe est fondamental pour inciter et motiver les composantes du milieu rural à prendre leur destinée en main. .

Organisation des CFPA



- Structures administratives

- Structures associatives

* Centres visités durant la mission

Après une préselection de six villages parmi les différentes demandes, trois villages sont définitivement recrutés suite à une enquête conduite avec l'association, les services de développement et l'équipe de formateurs selon un canevas très précis.

Entre dix et quinze couples par village (un homme et une femme) sont alors recrutés pour suivre d'une manière plus complète la formation au CFPA. Cette formation dure deux ans et chaque promotion compte entre trente et quarante couples mais pratiquement les hommes et les femmes sont séparés lors de la formation. Une session dure entre deux ou quatre jours selon l'importance du thème et regroupe les stagiaires de trois villages afin qu'il y ait échange d'expérience entre les personnes de villages différents /.../ Les paysans prennent en charge leur logistique (transport, nourriture). Ce n'est pas le CFPA qui fixe les thèmes de formation mais les stagiaires concernés/.../

La particularité des CFPA des Logones et Tandjilé se situe donc au niveau de la prise en charge du CFPA par une Association de paysans. Cette responsabilité est effective sur le plan technique et financier. Pour coordonner leurs actions, une fédération est constituée au niveau de chaque secteur (cf. organigramme). Cela permet aux quatre associations du secteur du Logone occidental et quatre autres du secteur du Logone oriental et de la Tandjilé d'harmoniser leurs interventions . La création d'une Union est en projet. Les responsables s'organisent pour entretenir les locaux et le matériel de culture attelée mis à disposition par le Centre. Ils ont plus qu'un droit de regard sur le travail des formateurs puisqu'ils peuvent aller jusqu'à solliciter la mutation d'un agent. La responsabilité reste l'un des fers de lance des CFPA des Logones et Tandjilé" (1).

Le financement des CFPA est assuré conjointement par la DEFPA, les Maisons familiales de France, le FAC et la participation des adhérents et des stagiaires. Le coût de formation moyen (années 1986/1990) par stagiaire s'élève à

(1) J.-P. RENSON, op. cit., pp. 17-19.

136 305 francs CFA (1). Les CFPA des Logones et de la Tandjilé sont les centres les plus performants du point de vue financier. Ceci s'explique en partie par la participation demandée aux stagiaires, une gestion qui paraît rigoureuse, mais aussi parce que les CFPA ne sortent pas de leur activité de formation (absence de projets de développement entraînant des dons ou des crédits). A titre de comparaison, les CFPA du Moyen-Chari (Sarh), financés par la DEFPA et la coopération suisse, dépensent 872 970 francs par stagiaire (soit 6,5 fois de plus que les CFPA de type Maisons familiales rurales)(2). Les CFPA des Logones et de la Tandjilé apparaissent donc comme des structures plus légères, moins coûteuses.

Sans revenir sur l'idéologie et les pratiques des Maisons familiales rurales (3), on doit cependant tenter d'évaluer les impacts des programmes de formation organisés par les CFPA des Logones et de la Tandjilé.

En premier, il faut relativiser la participation des stagiaires à l'élaboration des programmes. Les choix doivent obligatoirement s'effectuer à l'intérieur des cours habituellement proposés par les CFPA. Même si c'est un truisme, il est nécessaire de rappeler que les formateurs ne peuvent enseigner que les thèmes qu'ils maîtrisent. Aussi, compte tenu du faible niveau des formateurs (trices), les CFPA sont-ils dans l'incapacité de répondre à certaines demandes. Il en est ainsi des demandes de formation technique relatives à la forge, la soudure, la menuiserie. De même, la forte demande en alphabétisation n'a pu être satisfaite. Plusieurs formateurs ont d'ailleurs demandé à suivre une formation, afin

(1) J.-P. RENSON, op.cit., pp. 42-43.

(2) Dans les deux cas, les salaires des expatriés ne sont pas inclus.

(3) cf. Henri ROUILLE D'ORFEUIL, "Les Maisons familiales rurales", Paris, GRET, juin 1983, 31 p. + annexes.

de répondre aux demandes des agriculteurs. Quelques-uns d'entre eux ont déjà pu suivre des stages et commencent à assurer des cours d'alphabétisation. Cependant les réunions préparatoires (au cours desquelles les futurs stagiaires et les formateurs discutent du projet de formation) sont loin d'être inutiles. Elles permettent de sensibiliser les populations sur des questions essentielles : pourquoi se former ? qu'est-ce qu'on attend de la formation ?

Les aspects positifs de la formation dispensée par les CFPA se situent d'ailleurs essentiellement au niveau de la prise de conscience, de responsabilité. Il n'est pas sûr que les connaissances soient toujours bien assimilées, compte tenu du fait que les cours théoriques sont diffusés oralement. Mais s'adresser à un public analphabète (le plus souvent ignoré des autres intervenants en formation) est une démarche incontournable en milieu rural, si l'on désire atteindre la majorité des producteurs (femmes incluses).

L'idéologie des Maisons familiales (autonomie du paysan, prise de responsabilité ...) ne peut être viable qu'en l'absence de modèles divergents. Les MFR demandent en effet aux populations de fournir un effort important (absence de dons, participation financière, prise de conscience, autonomie, intérêt collectif prioritaire...). La présence d'ONG distribuant des biens individuels ou collectifs et transformant les agriculteurs en assistés risque de détourner les membres des associations d'un travail laborieux au profit d'avantages immédiats (1). Pour l'instant, il n'y a guère de concurrence, puisque l'ONG opérant dans la région de Moundou (le BELACD) pratique la même philosophie que les CFPA.

(1) Lors d'une réunion avec les membres d'une association d'un CFPA, les femmes ont émis le désir de constituer une pharmacie villageoise. Le conseiller des CFPA leur proposa de s'organiser en groupement, de cotiser et d'apprendre (avec l'aide des CFPA) à gérer la pharmacie. Un homme présent à la réunion s'est empressé de déclarer que si les MFR ne donnaient rien, ils iraient ailleurs !

On peut par contre se poser la question de l'utilité de tels efforts qui nécessitent d'ailleurs plusieurs années de travail (1). Cependant, nous avons décrit précédemment les effets pervers d'une formation rapide n'impliquant pas l'ensemble des membres de la communauté. Dans le cas des MAG, le bien-fondé de la philosophie des MFR semble évident.

Le dernier point positif des formations dispensées par les CFPA concerne l'attention que les centres de la région de Moundou prête à la formation des femmes. En fait, les CFPA/MFR sont les seules structures tchadiennes à reconnaître aux femmes les mêmes droits à la formation que ceux que l'on accorde aux hommes.

(1) Lors de notre mission, nous avons pu constater que les groupements les plus performants étaient aussi les plus anciens (plus de dix années d'existence).

II/ LA FORMATION DES FEMMES

La scolarisation des filles reste très faible, tout particulièrement dans les zones rurales. Il s'en suit des taux féminins d'analphabétisme souvent supérieur à 90 %, ce qui signifie que, dans la plupart des régions, la quasi-totalité des femmes rurales sont analphabètes. Bien que les préfectures des Logones et de la Tandjilé soient favorisées en matière de scolarisation, les filles sont encore peu nombreuses à fréquenter l'école.

Partant de ce constat, on peut se demander si, l'âge adulte atteint, les femmes sont enfin touchées par les programmes de formation. L'étude des expériences de formation dans la région de Moundou semble indiquer que les femmes sont aussi les "oubliées" des formations extra-scolaires. Les raisons de cette situation relèvent de différents ordres :

- les formations rurales s'adressent trop souvent à un public déjà alphabétisé. L'handicap scolaire des femmes leur interdit l'accès à un grand nombre de formations;
- les structures étatiques (office de développement rural, société de développement...) s'adressent exclusivement aux chefs d'exploitation. Les femmes, qui possèdent rarement ce statut, sont donc exclues à la fois des projets de développement et de la formation dispensée pour leur réalisation;
- l'absence de personnel féminin au sein des structures d'encadrement ou de formation crée un obstacle à la participation des femmes aux sessions de formation;
- les obstacles à la formation des femmes sont aussi d'ordre sociaux et économiques. Souvent, les femmes rurales effectuent une plus grande quantité de travail que les hommes et ne peuvent pas prendre le temps de suivre une formation. Le problème du statut de la femme africaine se pose ici.

1 - L'ONDR

Très peu de structures de développement ont pu contourner les obstacles décrits. Ainsi l'ONDR a-t-il toujours ignoré les femmes. Il n'y a aucune salariée parmi le personnel ONDR de la région de Moundou. La situation n'est guère différente à N'Djaména, où l'ONDR n'a recruté qu'une seule femme (ingénieur agronome) pour la réalisation d'un programme UNICEF. Mais il semble que le programme destiné aux femmes ait été détourné par l'ONDR au profit des hommes.

De la même façon, les femmes sont exclues des bureaux des Associations villageoises, des MAG/ONDR. Pourtant, en raison de la surmortalité masculine due aux conflits, de nombreuses femmes, devenues veuves, détiennent le statut de chef d'exploitation. Leur nouveau statut est reconnu par les villageois, mais ne semble pas avoir attiré l'attention des responsables de l'ONDR.

2 - Les ONG

2-1 Le BELACD est en fait la principale ONG qui réalise des actions de formation en faveur des femmes. Après avoir favorisé un enseignement typiquement féminin (hygiène, nutrition, santé des enfants, fabrication du savon, couture...), il s'oriente vers des actions de formation, dont les objectifs sont de permettre aux femmes d'exercer des activités productives, susceptibles d'être à l'origine de revenus monétaires.

2-2 L'INADES

Pour l'instant, le personnel du bureau régional de Moundou est composé uniquement d'hommes; une femme vient cependant d'être recrutée.

La politique définie par l'INADES pour les trois prochaines années donne la priorité à la formation des femmes. Mais l'INADES se trouve confronté à la difficulté de recruter des femmes diplômées (qui sont très peu nombreuses au Tchad). Un programme intitulé "Paroles de femmes" vient d'être lancé et confirme les réelles intentions de l'Institut. Ce programme doit permettre de recueillir des informations sur la vie des femmes rurales, leurs activités, les problèmes auxquels elles sont confrontées, leurs besoins en formation. Cette démarche est positive du fait de la nécessité de découvrir le public féminin, si longtemps ignoré.

3 - Le Centre de formation féminine

Situé dans la ville de Moundou, ce centre ne concerne que les femmes de la localité. Il ne dispose d'aucun moyen didactique (deux livres pour tout le centre), et seulement deux salariées y sont affectées.

Le centre organise des cours d'alphabétisation depuis trois ans. La demande des femmes semble très forte, mais l'absence de moyens (en matériel et en personnel) limite son action.

Les cours commencent chaque année vers le 15 octobre et s'arrêtent début juin. Ils ont lieu de 15 h à 17 h tous les jours, sauf le dimanche. Les matières enseignées sont les suivantes : calcul oral et écrit, langage, puériculture, morale, lecture, écriture, récitation, chant, dessin, hygiène, cuisine. Il existe trois niveaux qui correspondent aux trois premières années de l'enseignement primaire. 37 femmes sont inscrites au niveau 1, 25 au niveau 2, 22 au niveau 3. Notons que le niveau 3 a été ouvert à la demande des femmes qui ne voulaient refaire le niveau 2. Une formatrice est donc obligée de s'occuper simultanément des niveaux 1 et 2.

Dans l'immédiat, aucune nouvelle affectation n'étant prévue, les formatrices n'envisagent pas d'ouvrir un niveau 4. Or, les trois années de formation ne permettent pas d'assurer une alphabétisation complète.

4 - Les CFPA

L'expérience de formation féminine des CFPA constitue un cas isolé au Tchad. Les CFPA réalisent une stricte parité entre le nombre des hommes et celui des femmes, en matière de recrutement des formateurs (trices) et des stagiaires. Ceux-ci sont recrutés par couple (mari/épouse), mais les femmes suivent un enseignement différencié. Elles forment une association qui aura pour charge de contrôler le bon déroulement de la formation. Si le groupe de femmes est suffisamment motivé, l'association peut évoluer vers la création d'un groupement à l'issue du cycle de la formation.

Les groupements féminins permettent aux femmes d'avoir accès à certaines prestations (crédits, matériels) et de disposer d'une partie de leur temps de travail pour des activités de production qui leur sont propres (1). Les femmes peuvent ainsi occuper des postes d'élues responsables (présidente, trésorière...), postes qui sont généralement attribués aux hommes au sein des groupements mixtes. Aussi les groupements féminins permettent-ils aux femmes de s'exprimer librement, d'assumer des responsabilités. Elles prennent alors conscience des difficultés dues à leur faible niveau d'instruction, d'où des demandes en formation importantes (alphabétisation, comptabilité, gestion...).

L'expérience des CFPA met en lumière les facteurs favorables à la participation des femmes aux programmes

(1) Dans un des groupements féminins que nous avons pu visiter, les femmes se réservaient la journée du mercredi pour réaliser les activités liées au groupement.

de formation. On peut maintenant identifier les conditions nécessaires au développement des programmes destinés aux femmes :

- 1- recrutement de formatrices;

- 2- recrutement des stagiaires par couple, mais formation séparée;

- 3- aide à la constitution d'associations féminines ou groupements;

- 4- nécessité d'imposer des quotas en faveur des femmes dans tous les centres de formation rurale.

Cependant les contenus d'enseignement doivent évoluer vers des formations moins "traditionnellement" féminines. Il est nécessaire que les cours destinés aux femmes suscitent l'émergence d'activités permettant de dégager des revenus monétaires. Actuellement, la plupart des thèmes enseignés aux femmes concernent la santé, la nutrition, l'hygiène de la maison. L'apprentissage technique se limite souvent à la couture et à la fabrication du savon. Or, du fait que toutes les formations données aux femmes comportent un volet savon, l'autosuffisance en savon est atteinte dans un grand nombre de villages, et il n'est guère possible aux femmes de vendre leurs excédents (1).

Enfin, l'enseignement dispensé aux femmes ne doit pas dépendre de structures relevant des ministères des droits de la femme (ou de secrétariats de la promotion féminine) qui ne sont que des structures-alibis ne disposant pas de budget décent. La formation des femmes rurales doit bénéficier des mêmes structures que celles offertes aux hommes, ce qui nécessite une évolution des mentalités, parmi les différents intervenants en milieu rural.

(1) formation donnée par les CFFPA, le BELACD, le Centre féminin, les guides....

III/ LA FORMATION DES JEUNES RURAUX

En milieu rural africain, la notion de "jeunes" revêt une signification particulière. Elle désigne des individus célibataires et qui dépendent économiquement de leurs aînés. L'âge de la personne est en fait moins significatif que le statut matrimonial ou socio-économique. La catégorie "jeunes" peut donc désigner des personnes âgées de 15-30 ans. Cependant, l'âge au mariage des garçons tend à diminuer de façon régulière dans l'ensemble des pays africains, à l'exception de quelques régions.

Dans la région de Moundou, l'âge moyen au mariage se situe autour de 25 ans. Sont donc considérés comme "jeunes", les garçons âgés de 15 à 25 ans. Lorsqu'on aborde la situation des jeunes, ce sont implicitement les garçons auxquels on fait référence et les filles sont généralement ignorées. Ceci tient aux trajectoires particulières des filles qui se marient souvent très jeunes (entre 14 et 18 ans). De fait, elles passent de l'enfance à l'âge adulte, sans connaître la période d'attente qui caractérise les jeunes hommes (attente du mariage, d'une terre, d'un foyer...). Cette attente est de moins en moins bien acceptée par les jeunes qui tentent parfois d'occuper ce laps de temps en cherchant fortune en ville. L'intégration des jeunes hommes en milieu rural passe donc essentiellement par le droit au mariage et à la possession de terres. Les autres facteurs (formation, activités culturelles et sportives, revenus monétaires suffisants) permettent une meilleure insertion, à condition que soient acquis les droits au mariage et à la terre.

Aborder la question de l'intégration des jeunes ruraux renvoie inéluctablement au problème de l'exode rural. La région de Moundou semble peu touchée par ce phénomène, pour diverses raisons :

1. suite aux rivalités et aux conflits passés, N'Djaména ne suscite pas l'attirance des jeunes (comme cela est souvent le cas des capitales africaines). Les deux pôles d'attirance sont les villes de Moundou et de Sarh;

2. la ville de Moundou possède plusieurs industries, parmi les plus importantes du Tchad (brasserie, usine d'égre-nage et de transformation du coton...) qui offrent quelques emplois salariés. Les jeunes ex-scolarisés trouvent aussi à s'occuper dans des activités informelles (essentiellement le commerce de détail);

3. les infrastructures scolaires de Moundou et surtout de Sarh bénéficient d'une bonne image de marque. Il y a donc peu d'exode scolaire aux niveaux primaire et secondaire ;

4. les activités culturelles et sportives foisonnent dans la ville de Moundou. L'intégration des jeunes est facilitée par une prise en compte de leurs besoins. Le centre DOMBAO (financé par le BELACD) joue un rôle moteur auprès des jeunes de la région. En plus de ce centre, de nombreuses activités culturelles se développent (troupes de théâtre, groupes de musique).

Les jeunes ruraux ne résidant pas à proximité de Moundou sont en fait peu touchés par ces activités. Ce sont essentiellement les équipes de foot qui les mobilisent. Ces équipes sont d'ailleurs financées par les Associations villageoises (A.V.) ou par les groupements de producteurs (qui utilisent une partie des ristournes des MAG pour acheter des ballons, des tenues ...). Une grande partie des ristournes du coton sont ainsi destinées aux enfants et aux jeunes, car les dépenses éducatives (financement des écoles "spontanées" ou officielles) et sportives sont importantes. Ces investissements montrent l'intérêt que les populations portent à leur jeunesse. Mais les filles sont encore les "oubliées" de ces actions. Le mouvement des Guides (financé par le BELACD) est la seule organisation à prendre en compte les besoins des jeunes filles.

Il n'existe aucune formation spécifique destinée aux jeunes ruraux dans la région de Moundou, à l'exception de l'expérience menée depuis deux ans par les CFPA. Deux groupes de jeunes (filles et garçons) ont commencé leur seconde année du cycle de formation. Les méthodes et la philosophie restent les mêmes que celles décrites pour la formation des adultes (pédagogie de l'alternance, prise de responsabilité...). Par contre, les cours sont mixtes; filles et garçons suivent ensemble la même formation. Si l'expérience apparaît positive pour les garçons, il semble que les filles rencontrent des problèmes d'intégration au sein du groupe des stagiaires. De plus, la formation ne leur a pas permis d'accroître leur autonomie : lors des réunions organisées avec les jeunes, elles ont été incapables de prendre la parole, de donner leur avis sur la formation reçue. Il faut peut-être considérer la mixité comme une entrave à l'épanouissement des filles qui, lorsqu'elles se trouvent en présence d'éléments masculins, se murent dans une attitude passive. Les formateurs (un homme et une femme) des jeunes reconnaissent les difficultés qu'ils rencontrent avec la participation effective des filles. Le seul cours qui les intéresse réellement est celui de l'alphabétisation. Les cours d'alphabétisation sont d'ailleurs toujours très demandés par les femmes, sans doute parce qu'elles ont plus conscience que les hommes des conséquences de l'handicap scolaire. C'est aussi pour elles un moyen d'avoir accès à l'instruction, alors que l'école leur est refusée.

En conclusion, on peut considérer que très peu d'actions en faveur des jeunes sont entreprises au niveau de la formation. Au cours de ces dernières années, la situation des jeunes ruraux a peu évolué. Dans son rapport, Pierre JACOLIN (1) avait identifié les principaux facteurs de la non-intégration des jeunes en milieu rural :

1. les spoliations opérées lors de l'achat du coton; les jeunes qui les dénonçaient étaient menacés ou emprisonnés;

(1) Op. cit.

2. le manque de ressources financières d'où migrations vers les pays voisins;

3. le problème de communication avec les adultes, la reconnaissance de leurs activités par les adultes (loisirs, travail...).

La juste rétribution du travail lors de l'achat du coton peut dorénavant être obtenue par le biais des MAG (à condition que ceux-ci ne soient pas détournés de leurs objectifs). Le manque d'argent est toujours le problème essentiel des jeunes. Pour l'instant, aucune structure n'a permis de créer des activités lucratives. Les activités offertes aux jeunes du style "aides aux vieux, entretien du village..." peuvent les mobiliser sur de courtes périodes, mais ne répondent pas à leur besoin d'insertion économique. Cependant, compte tenu de la situation économique internationale, la solution migratoire n'est plus envisagée. Parmi les jeunes formés par les CFPAs, on dénombre d'ailleurs d'anciens migrants. La demande de formation est très forte chez ces jeunes, ce qui indique un désir d'intégration au village. Enfin, le problème de la communication, bien que toujours actuel, semble se résoudre. Les communautés villageoises reconnaissent aux jeunes des activités qui leur sont propres (formation, loisirs, sports...).

En ce qui concerne la formation, force est de constater que les besoins des jeunes ne sont pas satisfaits. En 1978, Pierre JACOLIN notait la demande en formation technique (forge, menuiserie, maçonnerie). Rien pour l'instant n'a été réalisé pour répondre à cette demande et, en 1990, les revendications des jeunes sont identiques.

Le second point relevé par P. JACOLIN concerne le désarroi des jeunes face à des questions ponctuelles relatives à l'activité agricole qui ne trouvent pas de réponse (1). Par exemple, que faire pour lutter contre le striga, contre les termites ? Aujourd'hui encore, aucune structure ne peut répondre aux demandes des jeunes agriculteurs.

Ici se pose le problème de l'absence de relations entre les instituts de recherche et les formateurs. Il est nécessaire que des rencontres formateurs/chercheurs s'organisent, de sorte que les formateurs puissent se tenir au courant des progrès de la recherche, des solutions à proposer aux agriculteurs.

Enfin, on ne notera que si les jeunes sont demandeurs de formation, ils n'en restent pas moins lucides quant aux incidences de la formation sur leurs conditions de vie. Lors des réunions organisées avec les jeunes, la question qui revint de façon lancinante fut celle du devenir des stagiaires : "Qu'allons-nous devenir après la formation ?" Toute la problématique de la formation rurale est résumée par cette question. A quoi sert la formation ? Quels sont les changements, les évolutions qu'elle induit ? La formation permet-elle la promotion du monde rural ?

(1) - Lors de nos enquêtes sur le terrain, l'un des groupes de jeunes formés par les CFPA nous a fait part de son sentiment d'impuissance face à la destruction par les termites des champs de maïs. Ces jeunes avaient pourtant suivi les conseils techniques (épandage d'engrais, utilisation de semences améliorées...). Suite à cet échec, une partie d'entre eux ne voulait plus renouveler l'expérience de la culture du maïs, au cours de la seconde année de formation.

C O N C L U S I O N

LES POLITIQUES NATIONALES

Les politiques en matière de formation rurale visent en général un but identique, la promotion du monde paysan, du moins les principaux intervenants en milieu rural tiennent-ils ce même discours. Nous avons noté la multiplicité des structures de formation, mais, de fait, les orientations politiques de ces différentes structures semblent converger.

I/ LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

1. L'INADES

L'INADES-FORMATION Tchad a été créé en 1978 et dépend directement de l'association INADES-FORMATION International, dont le siège est situé à Abidjan. En 1979, I.-F. Tchad se replie sur l'antenne de Maroua (Cameroun), puis s'installe à Moundou en 1980. A partir de 1982, l'INADES étend ses activités au Mayo-Kebbi et dans les deux Logones, puis en 1983 dans le Moyen-Chari. Un protocole est signé en 1983 et l'Institut installe son siège à N'Djaména. L'expansion des activités se poursuit jusqu'en 1988-89. En 1989, un bilan des activités est effectué et de nouvelles orientations voient le jour.

L'INADES définit une nouvelle politique de formation et élabore un plan pour les trois années à venir (1990-91 à 1992-93). Les orientations sont les suivantes : le public doit dorénavant être constitué par les femmes et les analphabètes. Il s'agit donc de donner la priorité à la formation de base des agriculteurs (alors qu'auparavant les cours étaient plutôt dispensés aux agents de développement ou aux agriculteurs alphabétisés). Cette orientation apparaît souhaitable, puisque dans notre étude de cas, nous avons mis en évidence le fait que les analphabètes en général, et les femmes en particulier étaient les laissés pour compte des programmes de formation. Cependant, l'Institut continuera ses cycles de formation ou

de perfectionnement destinés aux agents de développement, ce qui paraît indispensable du fait des ressources humaines qu'il est le seul à pouvoir mobiliser (cadres de niveau A).

En ce qui concerne la formation de base des agriculteurs, trois thèmes prioritaires ont été déterminés :

- la gestion des revenus;
- la restructuration du milieu rural (formation des membres de groupements, d'associations villageoises...);
- la sécurité alimentaire (autosuffisance alimentaire).

La mise au point des programmes de formation s'effectuera en collaboration avec l'ONDR, la DEFPA, les ONG catholiques (BELACD), ainsi que la fabrication du matériel didactique qui fait cruellement défaut au Tchad (bandes dessinées, livrets, diapositives, cassettes, boîtes à images...). Enfin, un projet de recherche sur les pratiques et les savoirs paysans devrait permettre la production de livrets sur des thèmes précis (striga, protection des cultures, conservation des récoltes...).

2. LE CEFOD

Le Centre d'étude et de formation pour le développement est une association tchadienne reconnue d'utilité publique. Fondé en 1965 par le père LANGUE, le centre visait surtout la formation des cadres promus à de hautes responsabilités au moment de l'Indépendance, ceux-ci ne détenant souvent qu'un faible niveau de formation initial et n'étant guère préparés à assumer de telles tâches.

A la fin des "événements", le CEFOD a repris les activités qui avaient été suspendues. Financé par diverses ONG (Misereor, Caritas Suisse, SEBEMO) et la Coopération française, ses interventions couvrent trois domaines :

- formation des cadres chargés du développement;
- recherche - enseignement;
- reconstitution d'un fonds documentaire.

Il assure de nouveau la formation des cadres (gestion du temps, gestion des ressources humaines), mais aussi la formation des agents de développement. La philosophie du CEFOD est proche de celle des MFR. Les thèmes développés sont les suivants : "comment faire fonctionner un groupement ? Comment travailler avec un groupement en essayant de partir des besoins des paysans ? Quels sont leurs objectifs ? De quels moyens disposent-ils ?..." Il s'agit donc "de se mettre à l'écoute des paysans" , dès le démarrage d'une activité de développement.

Le département de la formation du CEFOD assure aussi des cours spécifiques, élaborés selon un programme établi en collaboration avec les ONG concernées (INADES, BELACD...). La méthode utilisée repose sur l'alternance cours/mise en pratique. Les sessions se déroulent sur 3-4 jours, puis un mois après, les participants reviennent pour présenter le bilan de ce qu'ils ont fait. Le mois suivant, une nouvelle session est organisée, puis suite au retour sur le terrain, un contrôle est de nouveau effectué.

Le CEFOD mène également des recherches sur l'arabe tchadien (principale langue véhiculaire du pays) et publie des ouvrages de base (grammaire, lexique, méthode d'apprentissage...). Les cours sont dispensés en vue de former des enseignants, ou pour aider des agents de développement (ONG) à maîtriser cette langue.

Enfin, le centre gère une bibliothèque (le fonds Tchad est évalué à 2 000 ouvrages) qui demeure le seul centre documentaire destiné aux étudiants et aux chercheurs. L'organisation de conférences et la publication de la revue "Tchad et Culture" permettent la diffusion des informations. Le CEFOD définit clairement sa philosophie. *"...Car ce type de formation vise large. Non pas un cadre seul pour une promotion individuelle, mais tout son service, grâce à lui. Non pas recherche d'un profit personnel mais celle du bien commun. Non pas concurrence entre divers services ou ONG mais recherche commune d'un bien-être social pour tous. Non pas gestion autoritaire des projets mais en concertation avec les personnes concernées, etc. De cette manière, le CEFOD espère contribuer à un meilleur développement qui prenne en considération tout l'homme et à une répartition plus juste des fruits du développement"* (1). L'impact

(1) - Revue "Tchad et Culture", n° 118, Octobre 1990, article p.16.

des actions du CEFOD se situe essentiellement à l'échelle des agents, des cadres du développement .

3. L'UNICEF

L'UNICEF mène une politique d'appui à l'ensemble des structures opérant dans le domaine du développement (églises, médias, ministères), ainsi qu'une réflexion sur les diverses expériences d'alphabétisation (alphabétisation fonctionnelle, en langue vernaculaire, post-alphabétisation...).

Les femmes devraient normalement constituer le public cible de l'UNICEF. Cependant, peu d'actions ont été entreprises du fait que les structures de formation tchadiennes ne sont pas opérationnelles dans ce domaine (absence de personnel féminin, résistance de certains cadres d'offices publics...). Les principales actions menées en faveur des femmes ont été réalisées en collaboration avec la DEFPA. Dès 1970, l'UNICEF apportait son aide à cette direction en vue de développer la formation féminine. Actuellement, de nouvelles orientations relatives aux contenus de formation ont été décidées. La formation féminine devrait sortir des schémas traditionnels (santé des enfants, couture...) pour se focaliser sur l'organisation des femmes en groupement, le développement d'activités productives. L'UNICEF a également passé des accords avec la DEFPA pour la réalisation de programmes d'alphabétisation.

Les aides à la formation sont réparties sur un ensemble de domaines : santé, agriculture (programmes sur la sécurité alimentaire en collaboration avec la DEFPA et l'ONDR), collectivités (gestion villageoise). L'UNICEF joue également un rôle dans la formation des formateurs, la distribution de matériels didactiques. Dans le domaine de l'alphabétisation, l'action est menée à différents niveaux : le soutien à des programmes d'alphabétisation et le développement de la recherche, des publications en matière d'alphabétisation. En 1989, des artistes et des journalistes tchadiens ont été mobilisés pour participer à l'élaboration de matériel didactique. Des stages leur ont permis de se perfectionner dans diverses techniques (affiches, bandes dessinées...).

La politique de l'UNICEF vise donc les populations défavorisées (analphabètes, femmes...). Certaines orientations s'affirment à ce niveau : aide à la radio rurale (en collaboration avec la Coopération française), programmes d'alphabétisation (choix en faveur des langues vernaculaires), programmes de post-alphabétisation, politique en faveur du développement de l'édition de revues, de livres destinés aux nouveaux lettrés. Si les programmes engagés atteignent leurs objectifs, l'UNICEF comblera le déficit actuel en matière d'ouvrages didactiques, de revues destinées à un public faiblement instruit. L'appui à l'enseignement des principales langues vernaculaires (ou véhiculaire comme l'arabe tchadien) constitue également une donnée importante de la politique de l'UNICEF.

4. LA DEFPA

La multiplicité des structures de formation pour adultes pourrait laisser croire à l'absence de politiques nationales. En fait, l'enseignement agricole et la formation rurale bénéficient d'une structure unique (la DEFPA), ce qui est rarement le cas en Afrique, où plusieurs ministères se partagent souvent l'organisation des enseignements destinés au monde rural. La Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole (DEFPA) est le principal intervenant en matière de formation rurale.

Créée en 1969, elle est placée sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Elle a pour mission de développer et de coordonner les actions de formation rurale et enseignement agricole à tous les niveaux. La DEFPA contrôle l'ensemble des cursus agricoles (ENATE de N'Djaména, ETA de Ba-Illi et CETA de Doyaba), assure le perfectionnement des cadres ruraux, la formation des agriculteurs (trices), des membres des groupements ou associations. Enfin, elle met en place les volets formation-recyclage de tous les projets de développement rural.

L'action de la DEFPA à l'échelle des formations de base est essentielle. Sur l'ensemble du Tchad, 26 Centres de formation professionnelle agricole (CFPA) sont chargés de la concentration, de l'exécution et du suivi des actions d'intervention. L'influence de la DEFPA se manifeste surtout dans la zone soudanienne, puisque 23 centres (sur 26) y sont implantés.

Bien que dépendant de la DEFPA, les CFPA disposent d'une certaine autonomie, ce qui leur permet de travailler selon des philosophies et des méthodes pédagogiques différentes. Trois types d'intervention peuvent être identifiés :

- la formation de couples d'agriculteurs en internat pendant deux ans (CFPA du Mayo-Kebbi);
- la formation de couples de délégués en internat pendant un an (CFPA Moyen-Chari);
- la formation de couples selon la pédagogie de l'alternance (session de 2 à 7 jours par mois pendant deux ans). Ce type de formation est en vigueur au Batha et dans les CFPA/MFR des Logones et de la Tandjilé.

Sans remettre en cause l'autonomie des différents centres, la DEFPA semble s'orienter vers l'abandon des types de formation de longue durée avec internat. Le rapport d'évaluation des CFPA (1) est relativement critique vis-à-vis de ce type de formation. En effet, ces formations sont coûteuses et ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés, à savoir le retour des couples formés dans leur village d'origine, une fois le cycle de deux ans achevé. La plupart des jeunes couples refusent de retourner vivre au village, pour ne pas retomber sous l'autorité de la chefferie ou de leurs aînés, et préfèrent fonder un nouveau village. Il semblerait cependant que ces nouveaux villages puissent avoir un effet d'entraînement sur les localités avoisinantes. Par ailleurs, le matériel donné à la fin de la session de formation (attelage, matériel agricole divers...) n'est pas toujours utilisé comme initialement prévu. Certains jeunes couples sont dans l'obligation de s'en dessaisir au profit de membres de leur famille ou pour rembourser une dot impayée. De même, la formation en internat durant un an, dispensée par les CFPA du Moyen-Chari, sera abandonnée au profit d'un système de formation "à la carte".

En effet, nous avons noté au cours de l'analyse des diverses expériences, que la formation dispensée au sein des CFPA du Moyen-Chari coûtait 6,5 fois plus cher que celle donnée dans ceux des Logones et de la Tandjilé. Seuls les CFPA de type MFR ne connaîtront pas de transformation. Notons que les CFPA

(1) - J.-P. RENSON, Op. cit.

disposent de budgets alimentés par diverses sources : participation des populations, DEFPA et intervenants étrangers. Les CFPA du Moyen-Chari sont aidés par la Coopération Suisse, ceux des Logones et de la Tandjilé par la Coopération française. Cette formule, relativement souple, assure aux CFPA les moyens de fonctionnement, et ce n'est pas un hasard, si les centres considérés comme les plus performants par la mission d'évaluation (1) sont ceux précédemment cités qui bénéficient d'aides extérieures.

Les orientations de la DEFPA s'inspirent de la politique nationale en matière de développement. "*Le Plan d'orientation préconise la participation populaire aux actions de développement pour une augmentation de la production agricole*" (2). Compte tenu de l'option gouvernementale qui tend, d'une part, à diminuer le nombre d'encadreurs ruraux, d'autre part, à transformer les encadreurs en conseillers de groupements, la DEFPA définit une nouvelle approche :

- *"formation des jeunes agriculteurs avec le consentement des vieux et sages pour en faire de futurs leaders;*

- *formation des paysans - relais pour favoriser le transfert des "packages" techniques, ce qui aura pour effet une promotion collective. Il convient de rappeler que le choix des paysans relais ne doit se faire que par la communauté rurale;*

- *la formation communautaire des femmes et des jeunes filles doit être prise en compte eu égard à l'importance de ce groupe en milieu rural. Il s'agit de ne pas discriminer une partie de la communauté d'une part et apporter des innovations technologiques nécessaires à l'amélioration de leur rendement d'autre part;*

- *la formation pour l'autopromotion doit viser la responsabilisation des producteurs. Il s'agit de développer en accord avec les producteurs des modules de formation - production pour valoriser la formation par une production immédiatement commercialisable. Ceci évitera de faire de la formation qui sera oubliée avant sa mise en application" (3).*

(1) - J.-P. RENSON, Op. cit.

(2) - DEFPA, "Formation de ressources humaines pour le développement rural du Tchad à l'horizon 2000", Plan directeur, N'Djaména, Octobre 1990, 5 tomes.

(3) - Ibid.

Dans ce cadre, la formation doit s'adresser aux groupements, les aider à réaliser certaines activités (commercialisation, gestion des stocks...). Les priorités définies, la politique de la DEFPA vise à transformer les CFPA actuels en futurs Centres de formation pour la promotion rurale (CFPR). Ainsi les CFPR devront-ils collaborer avec l'ensemble des intervenants (alphabétisation, formation artisanale, agricole, formation féminine...) et superviser toutes les activités liées à la formation rurale.

Le projet est ambitieux. Mais il prend acte d'une évolution déjà en cours (formation diversifiée au sein des CFPA et non limitée au seul domaine agricole) et des demandes des agriculteurs en formation technique non agricole (menuiserie, forge, maçonnerie, etc.) ainsi qu'en alphabétisation.

Le Plan directeur de la DEFPA réaffirme l'importance du milieu rural dans l'économie tchadienne et la nécessité de structurer ce milieu. La formation doit permettre de responsabiliser les agriculteurs pour tendre vers l'autopromotion. Mais l'ambition de favoriser l'émergence de paysans responsables et autonomes est-elle compatible avec les structures politiques actuelles ? Jusqu'à quel niveau les agriculteurs seront-ils autorisés à se constituer en associations capables de jouer le rôle de groupes de pression ? Jusqu'où la démocratisation à la base est-elle possible ?

II/ FORMATION ET PROMOTION DU MONDE RURAL

Les politiques de formation rurale reposent sur le postulat suivant : la formation, dispensée sous certaines conditions, sera à l'origine de la promotion du monde rural (amélioration de la qualité de la vie, augmentation des revenus, développement des équipements villageois, etc.). Les conditions de la réussite sont liées aux méthodes pédagogiques et aux contenus d'enseignement (participation des stagiaires à l'élaboration des programmes, pédagogie de l'alternance, formation "à la carte", aide à la constitution de groupements, de marchés autogérés, d'Associations villageoises...).

En réalité, la formation permet-elle la promotion du monde rural ? En l'absence d'études scientifiques sur les effets sociaux, économiques et politiques de la formation, il est difficile de répondre à cette question.

Mais il est tout de même nécessaire de rappeler que la faible rétribution du travail agricole constitue la première entrave à la promotion du monde rural.

De même, la politique de développement des organisations villageoises ne doit pas faire illusion. Elle s'inscrit au sein des stratégies de la Banque mondiale visant à promouvoir le retrait de l'Etat. Le dégraissage des effectifs de la fonction publique rend nécessaire la mise en place de nouvelles structures. On a vu que la diminution du nombre d'encadreurs ONDR s'est opérée parallèlement à l'augmentation du nombre de marchés autogérés. Ces marchés autogérés jouent un double rôle au niveau de la désétatisation : réduction du nombre de fonctionnaires et prise en charge par les populations de domaines financés autrefois par l'Etat (santé, éducation, équipement des villages en eau, en routes, etc.). Cependant, dans le cas du Tchad, les impôts prélevés sur les agriculteurs sont toujours importants. Combien de temps encore le milieu rural pourra-t-il supporter cette double imposition ?

Nous avons mis en évidence que les MAG pouvaient contribuer à l'augmentation des revenus des agriculteurs, ainsi qu'au développement des infrastructures villageoises. Mais l'absence de statut juridique des différentes structures villageoises (A.V., MAG. groupements) risque de multiplier les effets pervers (détournements des ristournes au profit des membres du bureau). De plus, ces groupements ou associations n'atteindront leur réelle efficacité dans la promotion du monde rural que s'ils parviennent à se constituer en groupes de pression, capables de représenter et de défendre les agriculteurs. Or, nous sommes encore loin de voir de se réaliser une telle évolution politique. Les ruraux et les agriculteurs en particulier demeurent les proies faciles des fonctionnaires (militaires, douaniers, policiers...) en quête de revenus annexes. Le Tchad ne se différencie pas en cela de la majorité des pays africains.

On peut conclure que la formation rurale, quels que soient les effets escomptés, demeurera une nécessité durant les prochaines années. Aujourd'hui un enfant sur deux en âge d'être scolarisé fréquente l'école. Parmi les 50 % actuellement scolarisés, un grand nombre d'entre eux abandonneront l'école avant d'être seulement alphabétisés. Les formations destinées aux adultes doivent avoir aussi comme objectif de compenser les défaillances du système scolaire.

A N N E X E S

Annexe n°1

Taux de scolarisation par préfecture

Préfecture	Population scolarisable 1988 (millier)	Population totale 1988 (millier)	Taux de scolarisation			Tendance
			76-77	87-88	88-89	
Batha	113,57	431	4,8	7,05	5,02	↓
B.E.T.	27,46	109	6,20	8,62	↑
Biltine	52,46	216	5,7	6,08	9,32	↑
Chan-Baguirmi	204,88	844	27,4	31,47	33,40	↑
Guéra	61,66	254	16,5	33,73	30,85	↓
Kanem	59,43	245	5,6	15,39	14,38	↓
Lac	40,03	165	5,5	10,98	10,78	↔
Logone Occidental	88,80	365	45,3	54,33	63,55	↑
Logone Oriental	91,80	377	49,8	65,51	56,57	↓
Mayo-Kebbi	206,90	852	33,9	34,92	36,70	↑
Moyen-Chari	156,90	641	46,6	46,1	46,46	↔
Ouadaï	102,44	422	7,3	13,4	10,92	↓
Salamat	31,83	131	9,9	15,91	18,35	↑
Tandjilé	90,26	371	38,3	42,5	41,60	↓
Total	1328,42	5423	26,2	31,87	31,99	↔

Légende : ↓ Taux en baisse
 ↑ Taux en hausse
 ↔ Taux stationnaire

Source: Service de la Planification
 de l'Éducation.

Annexe n°2

Pourcentage de filles inscrites selon les différentes classes en 1988-89

Enseignement primaire	
CP1	35,02 %
CP2	32,03 %
CE1	28,61 %
CE2	25,19 %
CM1	21,54 %
CM2	17,72 %

Enseignement secondaire 1er cycle	
6e	17,99 %
5e	17,90 %
4e	17,14 %
3e	16,44 %

Enseignement secondaire 2e cycle	
seconde	10,60 %
première	9,25 %
terminale	8,23 %

(Lire : sur 100 enfants scolarisés au CP1, 35 sont des filles...).

Source : Direction de la planification scolaire (MEN)

Annexe n°3

NOTE A L'ATTENTION DE M. BELAÏUM TOUADE , DIRECTEUR GENERAL DE L'INFORMATION

Monsieur le Directeur Général de l'Information,

La sortie de la Radio-Rurale dans le sud tchadien nous a permis de découvrir la grande pauvreté des deux stations régionales de Moundou et Sarh. Malgré le talent des techniciens et des animateurs, ces deux stations sont menacées à moyen terme de paralysie. Ce sera au détriment de la R.N.T. dont elles décongestionnent les programmes. Ce sera au détriment de la radio-rurale dont elles assurent le relai dans les zones les plus peuplées et les plus actives du Tchad.

Monsieur le Ministre de l'Information nous ayant demandé de réfléchir à l'élaboration d'un nouveau projet de radio-rurale, j'ai informé la Mission française de Coopération de l'état précaire des deux stations régionales. Une action peut elle être entreprise pour les sauvegarder ? Il semble que oui. Mieux encore, un projet de création d'un studio de télévision Nationale étant en gestation, il semble qu'il y ait une opportunité exceptionnelle à saisir en suscitant un PROJET D'AVANT GARDE original associant radio-rurale et télévision et renforçant leur impact réciproque.

La Mission française de Coopération est très concernée par les problèmes de communication au Tchad, pourquoi ne pas entreprendre une action commune audio-visuelle ?

Plan technique : il s'agit de doter les stations régionales de radio-diffusion du matériel adéquat - centre émetteur, studio de production, moyen de transport pour les reporters - et de doter la télévision Nationale d'une petite cellule mobile de production vidéo.

Plan formation : faire bénéficier la jeune télévision tchadienne de l'expérience de la radio-rurale dont les programmes - tribunes, reportages, émissions publiques - sont prêts à être filmés : il ne manque que l'image. Au lieu d'être confinée en marge de la vie nationale, la télévision tchadienne participerait, elle aussi, au développement national. Une action éducative pourrait être entreprise à l'attention des citadins, des nombreux ruraux de passage en ville, puis de la télévision scolaire et des différents Télé-Clubs qui peuvent être créés en province.

La mission Jean Dost-Jacques Sultan est à l'origine du succès du projet Radio-Rurale 1987-1988. Ces mêmes spécialistes pourraient en de brefs délais revenir et concevoir un nouveau projet global.

Veillez agréer, Monsieur le directeur Général de l'Information, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François QUERRE

Consultant F.A.C.

le 25 janvier 1988